

Schéma d'articulation du cadre de référence régional

avec les chartes
départementales "Ecoparc"

ANNEXE #1






Aménager et gérer durablement un parc d'activités
Cadre de référence régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce tableau montre l'**articulation** entre :

- les ambitions & objectifs opérationnels du Cadre de référence régional
- et les critères ou éléments d'appréciation permettant l'obtention des labels départementaux existants : le **label Ecoparc Vaucluse** ou le **label Qualité EcoVar**.

Il est ainsi possible d'identifier l'ambition et l'objectif opérationnel du Cadre de référence régional, dans lesquels vous obtiendrez des préconisations et orientations pour répondre aux critères ou éléments d'appréciation des labels, et vice versa.

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
		
<p>AMBITION 1 • Fédérer l'ensemble des acteurs concernés pour construire et partager un projet de qualité</p>	<p>ÉTAPE 1 • Définition d'une stratégie économique du territoire ambitieuse et partagée</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une stratégie de développement économique à l'échelle du territoire intercommunal, partagée avec les acteurs et les partenaires socio-économiques, ✓ Une démarche d'exemplarité dans l'aménagement et l'animation des projets intégrant les quatre atouts qualité de la charte départementale. 	<p>◆ ANIMATION</p>
<p>OBJ 1 • Mettre en place un processus de concertation</p>	<p>Pour les projets, une concertation structurée avec les partenaires est préconisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ÉTAPE 1 • Définition d'une stratégie économique du territoire ambitieuse et partagée ✓ ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables 	
<p>OBJ 2 • Prévoir un dispositif de gestion et d'animation du parc d'activités garant de la pérennité des ouvrages</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p> <p>Thème • Animation et gestion durable</p> <p>Critère 3 • Existence d'une structure de gestion et d'animation du site d'activités ou d'un réseau de sites</p>	<p>◆ ANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de liens, d'une culture du collectif et de synergies entre les entreprises et la ou les collectivité(s) locale(s) qui accueille(nt) le parc • Développer une politique d'animation • Gérer et entretenir les parcs d'activités

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
<p>AMBITION 2 • S'inscrire dans une stratégie politique de développement économique à l'échelle d'un territoire cohérent</p>	<p>ÉTAPE 1 • Définition d'une stratégie économique du territoire ambitieuse et partagée</p>	<p>◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</p>
<p>OBJ 1 • Définir un positionnement économique du projet en recherchant une cohérence et une complémentarité économique supra et infra territoriale</p>	<p>ÉTAPE 1 • Définition d'une stratégie économique du territoire ambitieuse et partagée</p> <p>ÉTAPE 3 • Positionnement et faisabilité économique du parc d'activités en s'appuyant sur les 4 "ATOOUTS QUALITÉ"</p> <p>ATOOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p> <p>Thème • Animation et gestion durable</p> <p>Critère 1 • Réalisation d'une approche économique préalable de faisabilité permettant d'engager une pré-commercialisation ciblée avec Vaucluse Développement et associant Vaucluse Numérique</p>	<p>◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le parc d'activités dans une stratégie de développement économique et territorial durable • Choisir un site d'implantation en fonction de paramètres inhérents au territoire • Contribuer au maintien et/ou au renforcement de l'équilibre des fonctions urbaines du contexte environnant
<p>OBJ 2 • Proposer une offre foncière et immobilière d'activités économiques variée qui permette la croissance des entreprises tout au long de leur parcours</p>	<p>ÉTAPE 1 • Définition d'une stratégie économique du territoire ambitieuse et partagée</p> <p>ÉTAPE 2 • Définition d'une stratégie foncière pour mobiliser un foncier économique de manière durable et citoyenne</p>	<p>◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et des entreprises
<p>OBJ 3 • Anticiper les conséquences de l'implantation du parc d'activités</p>	<p>ATOOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <p>✓ Thème • Accessibilité et sécurisation des accès</p> <p>Critère 1 • Positionnement du parc ou quartier d'activités économiques en lien avec une analyse des besoins de desserte du site et des capacités existantes du réseau structurant (connexion, capacité, gabarit)</p> <p>✓ Thème • Très haut débit : les infrastructures nécessaires</p> <p>Critère 8 • Interconnexion avec le réseau d'initiative publique départementale Vaucluse Numérique; prévision du génie civil pour accueillir un futur réseau (fourreaux en attente) et viabilisation du site</p>	<p>◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le parc d'activités dans une stratégie de développement économique et territorial durable • Choisir un site d'implantation en fonction de paramètres inhérents au territoire • Contribuer au maintien et/ou au renforcement de l'équilibre des fonctions urbaines du contexte environnant <p>◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et des entreprises

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
<p>OBJ 4 • Assurer la promotion du parc d'activités</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p> <p>✓ Thème • Animation et gestion durable</p> <p>Critère 2 • Réalisation d'un plan marketing, de communication et de promotion du site avec l'appui de Vaucluse Développement</p>	
<p>AMBITION 3 • Gérer la ressource foncière de manière économe</p>	<p>ÉTAPE 2 • Définition d'une stratégie foncière pour mobiliser un foncier économique de manière durable et citoyenne</p>	<p>◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE</p> <p>◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE</p>
<p>OBJ 1 • Penser le rôle de la collectivité dans la maîtrise foncière</p>	<p>ÉTAPE 2 • Définition d'une stratégie foncière pour mobiliser un foncier économique de manière durable et citoyenne</p> <p>✓ Le foncier est d'abord à mobiliser dans les espaces économiques existants, délaissés ou sous-utilisés.</p> <p>✓ Le foncier est à reconquérir avec la requalification et la densification des sites d'activités économiques existants dont l'attractivité est à restaurer.</p>	<p>INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE</p> <p>• Cohérence et opportunité du projet de parc d'activités eu égard à la mise en œuvre d'une politique de développement économique territoriale</p>
<p>OBJ 2 • Choisir un site d'implantation limitant l'étalement urbain</p>	<p>ÉTAPE 2 • Définition d'une stratégie foncière pour mobiliser un foncier économique de manière durable et citoyenne</p>	<p>INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE</p> <p>• Choisir un site d'implantation en fonction de paramètres inhérents au territoire</p>
<p>OBJ 3 • Anticiper la mutation du parc d'activités liée à l'évolution des entreprises</p>	<p>ÉTAPE 2 • Définition d'une stratégie foncière pour mobiliser un foncier économique de manière durable et citoyenne</p> <p>✓ Le foncier est à reconquérir avec la requalification et la densification des sites d'activités économiques existants dont l'attractivité est à restaurer</p>	
<p>OBJ 4 • Densifier le parc d'activités en optimisant la taille et l'occupation des parcelles et favoriser la mixité fonctionnelle des équipements</p>	<p>ÉTAPE 2 • Définition d'une stratégie foncière pour mobiliser un foncier économique de manière durable et citoyenne</p> <p>✓ Le foncier est à reconquérir avec la requalification et la densification des sites d'activités économiques existants dont l'attractivité est à restaurer</p>	<p>INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE</p> <p>• Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs et des bâtiments d'activités (à travers la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental)</p> <p>• Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)</p>

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
AMBITION 4 • Intégrer le parc d'activités dans l'environnement existant	ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ◆ ANIMATION
OBJ 1 • Harmoniser l'image des parcs d'activités	ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Valorisation du potentiel paysager et urbain Critère 4 • Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement internes et externes au site homogènes, et d'un mobilier urbain identitaire spécifique sur le site d'activités, respectant les préconisations de la charte graphique ECOPARC VAUCLUSE 	INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité des paysages ÉQUIPEMENTS ET SERVICES <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie des salariés et la compétitivité des entreprises installées, par des services (matériels ou immatériels) ou des équipements spécifiques proposés sur le parc d'activités et à proximité immédiate
OBJ 2 • Considérer le parc d'activités comme un quartier	ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Valorisation du potentiel paysager et urbain Critère 5 • Espaces de centralité et de rencontre (place, patio, jardin public) intégrés dans le quartier 	INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au maintien et/ou au renforcement de l'équilibre des fonctions urbaines du contexte environnant
OBJ 3 • Préserver et valoriser le paysage et les continuités écologiques	ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Valorisation du potentiel paysager et urbain Critère 2 • Élaboration d'un plan paysager du site avec la prise en compte, dans le projet, des topographies naturelles et des végétaux déjà en place et le traitement qualitatif des espaces publics 	INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité des paysages INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement et la gestion des parcs et des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental)
OBJ 4 • Veiller à la qualité architecturale et paysagère du parc et une insertion harmonieuse des bâtiments dans le milieu environnant	ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Valorisation du potentiel paysager et urbain Critère 3 • Traitement fonctionnel et paysager spécifique de l'entrée du site, mise en place d'un panneau d'informations sur les entreprises présentes (plan de repérage) dans le respect des préconisations de la charte ECOPARC VAUCLUSE 	INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE <ul style="list-style-type: none"> • Insertion paysagère et traitement paysager du projet : concevoir un projet qui préserve et valorise le paysage dans lequel il s'inscrit, apporter un traitement paysager qualitatif du parc d'activités • Qualité urbanistique et architecturale du projet

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Gestion optimale des ressources Critère 7 • Gestion des interfaces entre propriété privée et publique ✓ Thème • Avis d'expert Critère 9 • Conseil de l'Architecte et/ou du Paysagiste-Conseil au niveau des plans d'aménagements et des permis de construire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ ANIMATION • Entretien des parcs d'activités
<p>AMBITION 5 • Veiller à une bonne accessibilité du parc d'activités et développer une offre multimodale efficiente de transports/déplacements des personnes et marchandises</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES
<p>OBJ 1 • Penser et organiser la desserte du parc d'activités avec tous les acteurs dans une logique d'intégration dans le territoire</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Accessibilité et sécurisation des accès Critère 1 • Positionnement en lien avec une analyse des besoins de desserte du site et des capacités du réseau structurant (connexion, capacité, gabarit) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement et la gestion des parcs et des bâtiments d'activités, et notamment les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (à travers la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental)
<p>OBJ 2 • Réduire les déplacements motorisés et faciliter les déplacements doux</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Accessibilité et mobilité alternative Critère 5 • Desserte du site par les transports en commun Critère 6 • Amélioration des mobilités douces (piétons, cycles) : sécurité (garde-corps, visibilité, lisibilité, éclairage, etc.), qualité (largeur, revêtement) et confort (PMR) des accès et des cheminements en entrée de site et sur les voies internes <p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Gestion optimale des ressources Critère 7 • Navette de transport régulière ou à la demande entre le site et le centre-ville ou la gare 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE • Choisir un site d'implantation en fonction de paramètres inhérents au territoire ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement et la gestion des parcs et des bâtiments d'activités, et notamment les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (à travers la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental)

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
<p>OBJ 3 • Organiser les déplacements internes du parc pour assurer la fluidité aux abords et à l'intérieur du parc d'activités</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Accessibilité et sécurisation des accès <ul style="list-style-type: none"> Critère 2 • Sécurisation des accès véhicules en entrée de site ainsi que des voies de circulation interne, bonne desserte des lots, structure de chaussées adaptée Critère 3 • Stationnement véhicules légers et poids lourds organisé avec l'intégration de stationnements dans les parcelles ou parking collectifs ✓ Thème • Accessibilité et mobilité alternative <ul style="list-style-type: none"> Critère 6 • Amélioration des mobilités douces (piétons, cycles) : sécurité (garde-corps, visibilité, lisibilité, éclairage, etc.), qualité (largeur, revêtement) et confort (PMR) des accès et des cheminements en entrée de site et sur les voies internes <p>ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Valorisation du potentiel paysager et urbain <ul style="list-style-type: none"> Critère 3 • Traitement fonctionnel et paysager spécifique de l'entrée du site, mise en place d'un panneau d'informations sur les entreprises présentes (plan de repérage) dans le respect des préconisations de la charte ECOPARC VAUCLUSE Critère 4 • Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement internes et externes au site homogènes, et d'un mobilier urbain identitaire spécifique sur le site d'activités, respectant les préconisations de la charte graphique ECOPARC VAUCLUSE 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs et des bâtiments d'activités, et notamment les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (à travers la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental) ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES <ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et des entreprises
<p>OBJ 4 • Veiller à rendre les déplacements du parc d'activités sûrs et accessibles par tous</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Accessibilité et sécurisation des accès <ul style="list-style-type: none"> Critère 2 • Sécurisation des accès véhicules en entrée de site ainsi que des voies de circulation interne, bonne desserte des lots, structure de chaussées adaptée Critère 4 • Accessibilité véhicules de service et de sécurité (girations, structure de chaussée) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement et la gestion des parcs et des bâtiments d'activités (à travers la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental)

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Accessibilité et mobilité alternative Critère 6 • Amélioration des mobilités douces (piétons, cycles) : sécurité (garde-corps, visibilité, lisibilité, éclairage, etc.), qualité (largeur, revêtement) et confort (PMR) des accès et des cheminements en entrée de site et sur les voies internes Critère 7 • Accessibilité interne pour Personnes à Mobilités Réduites avec respect des normes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et utilisateurs
<p>OBJ 5 • Prévoir l'organisation des transports de marchandises</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Accessibilité et sécurisation des accès Critère 3 • Stationnement véhicules légers et poids lourds organisé avec l'intégration de stationnements dans les parcelles ou parking collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE • Choisir un site d'implantation en fonction de paramètres inhérents au territoire ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement et la gestion des parcs et des bâtiments d'activités (à travers la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable de type AEU et/ou du Système de Management Environnemental)
<p>AMBITION 6 • Préserver les ressources et limiter les impacts en mettant en œuvre une gestion environnementale durable</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère</p> <p>ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique</p> <p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE
<p>OBJ 1 • Maîtriser et optimiser les consommations d'énergies sur le parc d'activités et développer les énergies renouvelables</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Thème • Maîtrise de la consommation énergétique Critère 4 • L'éclairage public est généré grâce à des énergies renouvelables économes en énergie (LED) ✓ Thème • Développement des énergies renouvelables Critère 5 • Utilisation des énergies renouvelables pour les bâtiments (solaire, éolien, biomasse, géothermie, puits provençaux) Critère 6 • Mutualisation des moyens techniques énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE • Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités, et notamment les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) • Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME) <p>Les nouveaux sites d'activités dont le périmètre est soumis à un Plan Climat-Énergie Territorial doivent s'inscrire dans les objectifs du Contrat d'objectifs pour une sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de</p>

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
<p>OBJ 2 • Inciter à la construction de bâtiments éco-conçus</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique</p> <p>✓ Thème • Maîtrise de la consommation énergétique Critère 1 • Conception, orientation et implantation des bâtiments selon le modèle bioclimatique afin de bénéficier des apports énergétiques gratuits en hiver et de les limiter en été Critère 2 • Maîtrise / Recherche d'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments et de leurs équipements Critère 3 • Utilisation d'éco-matériaux certifiés pour la construction et l'isolation des bâtiments - bois, laine de bois, ouate de cellulose, laine de mouton, paille, etc.</p> <p>✓ Thème • Développement des énergies renouvelables Critère 5 • Utilisation des énergies renouvelables pour les bâtiments (solaire, éolien, biomasse, géothermie, puits provençaux)</p>	<p>la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Schéma départemental d'orientation des énergies renouvelables</p> <p>♦ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
<p>OBJ 3 • Prévoir une gestion des déchets favorisant la réduction des quantités à la source, l'optimisation du tri et la valorisation des matières</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique</p> <p>✓ Thème • Gestion collective des déchets Critère 10 • Faciliter la prévention et la gestion collective des déchets qui intégrera la prise en compte des déchets dangereux</p>	<p>♦ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
<p>OBJ 4 • Avoir une gestion raisonnée de la ressource en eau</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère</p> <p>Thème • Gestion optimale des ressources Critère 8 • Prise en compte, dès la phase projet, du coût et de l'optimisation de l'entretien des espaces extérieurs minéraux ou végétaux avec notamment l'installation d'une régulation économe des systèmes d'arrosage</p>	<p>♦ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
<p>OBJ 5 • Adopter une gestion des eaux pluviales au plus</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique</p>	<p>♦ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE</p>

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
près du cycle de l'eau	Thème • Gestion durable des eaux urbaines Critère 9 • Gestion des eaux pluviales pour les bâtiments et le parc d'activités (récupérateurs d'eau de pluie)	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
OBJ 6 • Prévoir la gestion des eaux usées non domestiques	ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique Thème • Gestion durable des eaux urbaines Critère 7 • Réseau d'eaux usées équipé d'échangeur thermique permettant la production de chaleur et de refroidissement Critère 8 • Assainissement des eaux usées : station d'épuration économe et productrice d'énergie et / ou une éco-station végétale.	◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
OBJ 7 • Maintenir et favoriser la biodiversité	ATOUT QUALITÉ 2 • Attractivité fonctionnelle et paysagère Thème • Gestion optimale des ressources Critère 6 • Gestion des terrains et bâtiments en friche ou en attente (par l'agriculture, par des jardins familiaux)	◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
OBJ 8 • Réduire les nuisances, risques et pollutions	ATOUT QUALITÉ 3 • Qualité environnementale et énergétique Thème • Principe des chantiers verts Critère 11 • Réalisation du chantier dans les règles de la charte du chantier "vert"	◆ INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des objectifs environnementaux dans l'aménagement des parcs des bâtiments d'activités (à travers une démarche d'urbanisme durable de type AEU) Gestion environnementale des parcs d'activités à travers un système de management environnemental (SME)
AMBITION 7 • Favoriser le bien-être des usagers du parc d'activités en proposant des services mutualisés	ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables	◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ◆ ANIMATION
OBJ 1 • Recenser les besoins des usagers et des entreprises et faire évoluer l'offre de services en fonction des besoins	ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables ✓ Thème • Animation et gestion durables Critère 3 • Mise en place d'une structure de gestion et d'animation	◆ ANIMATION <ul style="list-style-type: none"> Développer une politique d'animation ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
	<p>Critère 4 • Mise en place d'un accueil collectif et d'un suivi des besoins des entreprises et de salariés</p> <p>✓ Thème • Gestion optimale des ressources</p> <p>Critère 6 • Mise à disposition de services aux entreprises et aux salariés - salles de réunions collectives, crèches d'entreprises, salle de détente, conciergerie, etc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et utilisateurs • Des services relevant d'une logique de commerce de proximité • Des services relevant d'une logique collective de mutualisation des besoins des entreprises • Des services relevant d'une logique collective de mutualisation des équipements
<p>OBJ 2 • Mettre en place des équipements ou services à destination des usagers</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p> <p>✓ Thème • Animation et gestion durable</p> <p>Critère 5 • Gestion collective du tri des déchets, covoiturage interentreprises, gestion raisonnée des flux et des ressources (eau, énergie), le recrutement des salariés, etc.</p> <p>✓ Thème • Gestion optimale des ressources</p> <p>Critère 6 • Mise à disposition de services aux entreprises et aux salariés - salles de réunions collectives, crèches d'entreprises, salle de détente, conciergerie, etc.</p> <p>Critère 7 • Navette de transport régulière ou à la demande entre le site et le centre-ville ou la gare</p> <p>Critère 8 • Restauration inter-entreprises ou privée dans le parc d'activités ou à proximité immédiate</p>	<p>♦ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et utilisateurs • Des services relevant d'une logique collective de mutualisation des besoins des entreprises • Des services relevant d'une logique collective de mutualisation des équipements
<p>OBJ 3 • Mettre en place des équipements ou services à destination des entreprises</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 1 • Accessibilité, mobilité et sécurité</p> <p>✓ Thème • Très haut débit : les infrastructures nécessaires</p> <p>Critère 8 • Interconnexion avec le réseau d'initiative publique départementale Vaucluse Numérique ; prévision du génie civil pour accueillir un futur réseau (fourreaux en attente) et viabilisation du site</p> <p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p> <p>✓ Thème • Animation et gestion durable</p> <p>Critère 5 • Gestion collective du tri des déchets, covoiturage interentreprises, gestion raisonnée des flux et des ressources (eau, énergie), le recrutement des salariés, etc.</p>	<p>♦ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement du parc d'activités adapté aux besoins des usagers et utilisateurs • Des services relevant d'une logique collective de mutualisation des besoins des entreprises • Des services relevant d'une logique collective de mutualisation des équipements

Cadre de référence régional	Charte Écoparc Vaucluse	Label Qualité ÉcoVar
	<p>✓ Thème • Gestion optimale des ressources Critère 6 • Mise à disposition de services aux entreprises et aux salariés - salles de réunions collectives, crèches d'entreprises, salle de détente, conciergerie, etc.</p>	
<p>AMBITION 8 • Favoriser les liens entre les différentes parties prenantes du parc d'activités et développer les synergies inter-entreprises</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables</p>	<p>◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE ◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ◆ ANIMATION</p>
<p>OBJ 1 • Favoriser les liens entre les entreprises et les acteurs locaux</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables Thème • Animation et gestion durables Critère 3 • Structure de gestion et d'animation avec la participation des entreprises, clé de réussite et de la collectivité</p>	<p>◆ INTÉGRATION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE • Contribuer au maintien et/ou au renforcement de l'équilibre des fonctions urbaines du contexte environnant</p> <p>◆ ANIMATION • Sensibiliser et accompagner sur le plan technique les entreprises sur le volet environnemental • Entretien des parcs d'activités</p> <p>◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES • Des services relevant d'une logique de commerce de proximité</p>
<p>OBJ 2 • Développer les échanges entre entreprises</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables Thème • Animation et gestion durables Critère 3 • Structure de gestion et d'animation avec la participation des entreprises, clé de réussite et de la collectivité</p>	<p>◆ ANIMATION • Développer une politique d'animation</p> <p>◆ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES • Des services relevant d'une logique de commerce collective de mutualisation des besoins des entreprises</p>
<p>OBJ 3 • Accompagner les entreprises dans leurs projets</p>	<p>ATOUT QUALITÉ 4 • Animation et gestion durables Thème • Animation et gestion durable Critère 4 • Mise en place d'un accueil collectif et d'un suivi des entreprises et des salariés : recherche de logements, orientation vers les services publics, suivi personnalisé des entreprises et de leurs besoins, mise en place de formations, etc.</p>	<p>◆ ANIMATION • Sensibiliser et accompagner sur le plan technique les entreprises sur le volet environnemental</p>